

Groupement Local de Coopération Transfrontalière
des Transports Publics Transfrontaliers

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

23 novembre 2023

L'An deux mille vingt trois, le 08 décembre,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 15h45,
suivant convocation légale du 23 novembre 2023.

Nombre de délégués présents ou représentés : 7

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Absents excusés : Monsieur Pierre MAUDET (GE), Madame Nuria GORRITE (VD),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 23/23 – Approbation des avenants n°5 - lots 2 et 3 de la Concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation du transport collectif urbain transfrontalier au sein du périmètre Uniréso : modification du terminus de la ligne D et annulation de la navette Hutins – gare de Saint Julien

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée du GLCT a approuvé les Conventions de délégation de service public de gestion et d'exploitation du transport collectif urbain transfrontalier au sein du périmètre unireso portant sur les lignes de transport public transfrontalières entre la Communauté de Communes du Genevois et le Canton de Genève (lots n°2 et 3), en date du 21 décembre 2016 par délibération n°25/16.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux de tramway réalisés à Saint Julien en Genevois, il a été nécessaire de couper la ligne D à l'arrêt Hutins (déplacé avenue de Mössingen) à partir du 05 juin 2023 jusqu'au 15 octobre 2023.

Cette coupure a généré une réduction de 18 835 km sur la période concernée, induisant une économie de 27 550 €.

Monsieur le Président rappelle qu'afin d'accompagner cet aménagement du tracé de la ligne D et de permettre la desserte de la gare de Saint Julien en Genevois depuis l'arrêt Hutins, il a été décidé :

- de modifier l'itinéraire de la ligne N dans Saint Julien en Genevois à partir du 05 juin 2023 jusqu'à la fin du contrat le 09 décembre 2023, pour un coût de 229 000€ HT,
- de mettre en place une navette entre les arrêts Saint Julien, Hutins et Saint Julien, Gare du 02 au 30 septembre 2023, pour un coût de 26 100€ HT.

Le 22 août 2023, la Communauté de Communes du Genevois a informé le GLCT et les tpg du report de la fermeture du P+R de Perly à la fin de l'année, pour ne pas laisser le parking vide pendant plusieurs mois, et par la même occasion a demandé d'annuler la mise en place de la navette pour le mois de septembre 2023.

Compte tenu des délais restreints et de la modification tardive, des frais divers ont été engagés par les tpg et leur sous-traitant pour la mise en place de cette navette (location du véhicule dès la notification de l'avenant 4 - arrivée du véhicule le 23/05, acquisition des équipements, établissement des horaires, intégration des horaires dans le système de planification, création des plaquettes agents, etc...), estimés à un montant total de 11 728 €.

L'évolution du tracé de la ligne N entre le 05/06/2023 et le 09/12/2023 est maintenue telle que définie dans l'avenant n°4 du lot 3 et n'est ainsi pas impactée par ce nouvel avenant.

Du fait de la non mise en place de la navette, le coût de 26 100 € HT ne sera pas facturé par les tpg au GLCT des Transports Publics Transfrontaliers.

En revanche, compte tenu des engagements préalablement pris et du travail déjà réalisé et de l'organisation déjà mise en place par les tpg et leur sous-traitant, l'autorité déléguante prend en charge les frais induits par l'annonce tardive de cette annulation, soit un montant de 11 728 € HT.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes des avenants 5 des lots 2 et 3 à intervenir avec les tpg, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur Le Président, à signer les 2 avenants ci annexés.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 08 décembre 2023

Le Président
Patrice DUNAND

